Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Brossard conclut une nouvelle convention collective avec ses cols bleus

BROSSARD, 10 janvier 2025 – La Ville de Brossard est fière d'annoncer la signature d'une nouvelle convention collective avec les membres de son personnel salariés cols bleus. Cette entente, qui a été officialisée le 9 janvier 2025, couvre une période de sept ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2028.

La convention prévoit des augmentations salariales suivantes :

- **2,75 %** pour les années 2022 et 2023;
- **2,5 %** pour 2024;
- **2,75 %** pour 2025 et 2026;
- une augmentation de **2 % à 3 %** pour 2027 et 2028, en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Au-delà des ajustements salariaux, cette entente incarne l'engagement commun des parties à bâtir un environnement de travail respectueux et harmonieux. Parmi les mesures phares figurent :

- de nouveaux mécanismes collaboratifs pour le règlement des différends;
- une gestion optimisée du temps supplémentaire;
- la mise en place d'un comité de travail pour élargir les heures de service en soirée et les fins de semaine, tout en assurant une répartition cohérente des effectifs.

Direction des communications
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5
263 999-4601

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

Les membres du syndicat des cols bleus se sont prononcés sur cette entente de principe lors d'une assemblée générale tenue le 3 décembre dernier. Avec un appui de **76 %**, l'entente a ensuite été adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2025.

La Ville tient à souligner l'attitude positive et facilitatrice des représentants syndicaux. « Ce fut une belle négociation, empreinte de respect et d'écoute, et marquée par un véritable esprit de travail d'équipe. Cette entente témoigne de notre volonté commune de trouver des solutions cohérentes et bénéfiques pour toutes les parties », a déclaré Doreen Assaad, mairesse de Brossard.

Avec cette nouvelle convention collective, la Ville de Brossard réaffirme son engagement à maintenir un environnement de travail valorisant pour ses employés et à offrir des services de qualité à la population brossardoise.

Bas de vignette :
Première rangée : Michel Ménard, directeur syndical, SCFP 307 et Doreen Assaad, mairesse de Brossard.

Deuxième rangée : Marc Edstrom, secrétaire-trésorier, SCFP 307, Normand Diotte, délégué syndical, SCFP 307, Guy Benedetti, directeur général de la Ville de Brossard, Katerine Duguay, cheffe de service relations de travail, santé et sécurité, et Mathieu Roy, conseiller en relations de travail, santé et sécurité à la Direction des ressources humaines.

Troisième rangée : Jean Bergeron, directeur général adjoint - Services à la communauté, Pierre-Yves Loiseau, président, SCFP 307, Sébastien Lévesque, directeur des travaux publics, et Marie-Eve Bernard, directrice des ressources humaines par intérim.

– 30 –

Direction des communications
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5
263 999-4601